

## NOTE DE SERVICE

N° 02-088-M0 du 28 août 2002

NOR : BUD R 02 00088 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

### RECENSEMENT DES AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

#### ANALYSE

Contenu et procédures de l'enquête annuelle sur les interventions économiques des collectivités locales relatives à 2001

Date d'application : 28/08/2002

#### MOTS-CLÉS

COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ; INTERVENTION ÉCONOMIQUE ; RECENSEMENT ; AIDE FINANCIÈRE ; ENTREPRISE ; PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVÉ

#### DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

#### DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 01-091-M0 du 31 août 2001

#### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TPGR	TPG	DOM	RF	T							

#### DIFFUSION

GT 78

*DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE*

*6<sup>ème</sup> Sous-direction - Bureau 6C*

## SOMMAIRE

<b>1. CONTENU ET LIMITES DE L'ENQUÊTE .....</b>	<b>3</b>
1.1. Le destinataire de l'aide .....	3
1.2. La finalité économique de l'aide .....	4
1.3. Les aides doivent être effectivement réalisées .....	4
<b>2. MODALITES DE PRESENTATION DES INFORMATIONS .....</b>	<b>4</b>
2.1. En ligne .....	4
2.2. En colonne.....	5
2.3. Calcul du total des aides accordées au cours de l'année.....	5
<b>3. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DE L'ENQUETE.....</b>	<b>5</b>
3.1. Établissement des tableaux chiffrés.....	6
3.2. Contrôles à effectuer au niveau de la trésorerie générale .....	6
3.3. Commentaires accompagnant les tableaux .....	6

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Recensement des interventions économiques.....	8
ANNEXE N° 2 : Procédure à appliquer dans le cas d'une aide transitant par un intermédiaire .....	14
ANNEXE N° 3 : Liste des modalités de calcul particulières .....	15

La présente note de service a pour objet de définir les modalités du recensement des aides directes ou indirectes accordées en 2001 par les collectivités locales en matière économique.

Ce recensement répond à une demande croissante de données sur l'action économique locale. A l'obligation d'information statistique qui s'impose à toute administration publique s'ajoutent les demandes de restitutions chiffrées émanant des différents acteurs de la vie locale, des décideurs publics nationaux et européens et des institutions financières. La création d'une Commission nationale et de comités régionaux des aides publiques aux entreprises (loi N°201-7 du 4 janvier 2001 relative au contrôle des fonds publics accordés aux entreprises) illustre parfaitement ce besoin de mieux appréhender les modes d'interventions économiques des collectivités locales.

Chaque année, l'exploitation des résultats de ce recensement doit faire l'objet de rapports élaborés localement par les DEEF. Au plan national une synthèse des résultats est publiée sur le site Internet du MINEFI et dans les Notes Bleues de Bercy. De plus, les résultats individuels de cette enquête sont susceptibles d'être communiqués à des partenaires externes à la Direction générale sur leur demande (IGF, ministère de l'emploi, organismes financiers, parlementaires...). Cette large diffusion implique une exigence forte de qualité et d'exhaustivité dans la remontée des informations. Il est important de souligner que les données que les comptables font remonter dans le cadre de cette enquête constituent la seule source d'information nationale sur le sujet.

Les modalités de collecte des données sont rappelées dans la présente note. Des modifications ont été apportées dans les rubriques du questionnaire. Des explications plus précises sur la nature des aides recensées sont également apportées.

## 1. CONTENU ET LIMITES DE L'ENQUÊTE

Les aides qui entrent dans le champ de l'enquête doivent répondre à quatre critères :

- être accordées par une région, un département, une commune de plus de 5000 habitants ou un groupement de ces collectivités (l'une au moins des communes regroupées doit dépasser le seuil de 5000 habitants), que l'aide soit versée directement ou qu'elle transite par un organisme intermédiaire ;
- être destinées à des entreprises du secteur privé ;
- avoir une finalité économique ;
- être effectivement réalisées.

### 1.1. LE DESTINATAIRE DE L'AIDE

Ne sont recensées que les aides dont on sait avec certitude qu'elles ont pour destinataire final une entreprise du secteur privé. Sont donc exclues les aides versées à des personnes publiques et celles accordées à des personnes privées qui n'ont pas un statut d'entreprise comme les associations, les chômeurs, les organismes de formation professionnelle. En revanche, les aides octroyées aux agriculteurs, aux coopératives, aux sociétés d'économie mixte sont recensées. Sont également recensées les aides versées aux offices publics d'habitation à loyer modéré dans la mesure où ces organismes ont des activités de construction de même nature que celles des sociétés anonymes d'H.L.M. qui, elles, entrent normalement dans le champ d'enquête.

Les aides peuvent être versées directement, c'est-à-dire sans intermédiaire, par la collectivité qui les recense alors dans le tableau la concernant. Mais elles peuvent également transiter par des intermédiaires. Dans ce cas, le traitement des informations se fera selon la procédure décrite en annexe 2.

## 1.2. LA FINALITÉ ÉCONOMIQUE DE L'AIDE

Cette finalité s'apprécie au regard du secteur d'intervention dont relève l'aide.

Cinq grands secteurs d'intervention économique sont définis :

- l'industrie, le commerce, l'artisanat (ICA) ;
- l'agriculture ;
- le tourisme ;
- le bâtiment et les travaux publics ;
- le logement (S.A.H.L.M. et O.P.H.L.M.).

Ces secteurs figurent en colonnes dans les tableaux joints en annexe. Les aides qui ne peuvent être rattachées à l'un de ces cinq secteurs sont retracées dans une colonne "Divers" (c'est le cas, par exemple, des aides octroyées au secteur des transports). Les intitulés de colonnes n'ont pas à être modifiés.

Les aides accordées à des fins non directement économiques ne doivent pas être retenues. C'est le cas, par exemple, des aides accordées à la pêche de loisir, à la chasse, aux comices agricoles, aux foires, au sport, à la santé et à la culture, ou qui revêtent un caractère social.

## 1.3. LES AIDES DOIVENT ÊTRE EFFECTIVEMENT RÉALISÉES

Seuls les paiements intervenus au cours de l'année considérée doivent être recensés.

Par exemple, si une collectivité s'est engagée à verser 100 mais n'a versé que 50 à la fin de l'année, seul ce dernier montant doit être retracé dans l'enquête.

De même, si une collectivité a mandaté une aide mais que celle-ci n'a pu être payée à son bénéficiaire avant la fin de l'exercice faute de trésorerie disponible, aucune intervention ne devra être recensée à ce titre.

Toutefois, les avances, les prêts et les garanties d'emprunts sont retracés selon des modalités spécifiques explicitées en annexe 3 qui dérogent à ce principe du paiement effectif.

De même sous la rubrique "rabais sur prix de vente ou de location de bâtiments et de terrains", les montants à inscrire ne correspondent à aucun décaissement et par conséquent résultent d'une évaluation effectuée par le comptable ou les services de la Trésorerie Générale au regard de la documentation disponible.

## 2. MODALITES DE PRESENTATION DES INFORMATIONS

Les montants sont inscrits à l'intersection d'une ligne et d'une colonne. Les tableaux sont à renseigner en milliers de francs. La conversion en euros sera effectuée par le bureau 6C.

### 2.1. EN LIGNE

Figurent les différents types d'aides qui donnent lieu, le cas échéant, à des modalités de calcul particulières détaillées en annexe 3. Ces différents types d'aides se partagent entre aides directes et aides indirectes. Le caractère direct de l'aide s'apprécie au regard de l'apport de fonds immédiat qu'elle constitue.

Si, faute de certains éléments d'appréciation, les comptables se trouvent dans l'impossibilité de fournir le montant des aides, ils voudront bien porter la mention "Pour mémoire" sur la ligne intéressée. Cette mention constitue une information utilisée par le bureau 6C lors de la rédaction de la note de synthèse et utile pour la connaissance des différents types d'interventions auxquelles ont recours les collectivités locales.

Ainsi, dans l'hypothèse où, pour une même collectivité ou catégorie de collectivités et s'agissant d'aides de nature identique, seules certaines d'entre elles sont chiffrables, les tableaux devront comporter les aides chiffrables. Les aides non chiffrables seront identifiées par la mention "Pour mémoire" en marge du tableau et signalées dans le rapport joint à la transmission des tableaux par les DEEF.

## 2.2. EN COLONNE

Les aides des départements et des régions donnent lieu à distinction entre les aides aux entreprises en difficulté et les aides au développement économique. Les aides des communes sont des aides au développement économique. Chaque aide est ensuite affectée au secteur d'intervention dont elle relève.

Les rubriques doivent être servies en prenant en compte l'activité principale du bénéficiaire auquel l'aide est versée.

Dans l'hypothèse où l'activité principale du bénéficiaire n'est pas définie, les comptables doivent, dans la mesure du possible, attribuer à l'un des cinq secteurs les interventions recensées.

Ainsi, les aides à la pêche professionnelle et à l'aquaculture sont portées à la rubrique "Agriculture".

Les aides au logement social sont portées à la rubrique "Logement".

La prime régionale à l'emploi (PRE) ainsi que la prime régionale à la création d'entreprise (PRCE) ne peuvent être retracées que dans les colonnes relatives au développement économique.

Enfin, pour toute somme inscrite dans une rubrique "Divers" ou "Autres", il conviendra de les décrire plus précisément en marge des tableaux ou sur une note annexe afin d'apporter les précisions suivantes :

- objet de l'aide lorsqu'il s'agit d'une aide inscrite dans la colonne "Divers" dans le cas où l'aide ne peut être rattachée à un seul secteur d'activité ;
- forme ou modalités de l'aide indirecte lorsqu'il s'agit d'une intervention inscrite sur la ligne "Autres".

## 2.3. CALCUL DU TOTAL DES AIDES ACCORDÉES AU COURS DE L'ANNÉE

Il convient d'exclure de la totalisation certains éléments qui prennent en compte des aides accordées antérieurement à l'exercice 2001 ou qui n'ont pas le caractère requis pour être recensés. Ainsi :

- le "Total des aides directes" s'obtient en additionnant les lignes suivantes : subventions, bonifications d'intérêts, "lease-back", avances résultant de la mise en jeu des garanties d'emprunts effectivement versées en 2001, prêts et avances consentis au cours de l'année 2001, bonifications. Il n'est donc pas tenu compte du montant de la rubrique "Prêts et avances (encours)" ; L'encours des prêts et avances au 31/12/2001 est comptabilisé à part puisque comportant en plus des flux de l'année, le stock des années précédentes.
- le "Total des aides indirectes" ne comprend pas les garanties d'emprunts (engagements de principe), qu'elles soient ou non accordées au cours de l'année considérée ;
- le "Total général" s'effectue également hors garanties d'emprunts en additionnant les sous-totaux "aides directes" et "aides indirectes" tels que définis ci-dessus.

## 3. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DE L'ENQUETE

Les aides recensées sont portées sur neuf tableaux (modèles joints en annexe 1) concernant, les communes (3 tableaux série C), les départements (3 tableaux série D), et les régions (3 tableaux série R). L'enquête porte sur les montants effectifs, sans préjudice du caractère autorisé ou non des interventions réalisées. A cet égard, les tableaux chiffrés, vérifiés au niveau de la trésorerie générale et, le cas échéant, de la recette des finances, seront accompagnés, si nécessaire, d'un bref commentaire sur les mesures apparemment dérogatoires.

### 3.1. ÉTABLISSEMENT DES TABLEAUX CHIFFRÉS

Les tableaux C1 concernent les informations individuelles des communes et de leurs groupements. Ils seront établis par les receveurs municipaux qui les transmettront, éventuellement par l'intermédiaire des recettes des finances, aux trésoreries générales de département.

Dans les départements où le nombre de communes recensées est important, la trésorerie générale pourra demander à chaque recette des finances de lui adresser après centralisation et contrôle des tableaux C1 des communes de leur ressort, un tableau récapitulatif au niveau de l'arrondissement financier.

Les tableaux C2 centralisent les résultats des communes ; cette centralisation sera effectuée par les trésoreries générales de département. Ces tableaux seront à leur tour centralisés sur les tableaux modèles C3 par les trésoreries générales de région.

Les tableaux D1, qui concernent les départements, sont établis par les payeurs départementaux qui les feront parvenir par l'intermédiaire des trésoreries générales de département aux trésoreries générales de région chargées de consigner les résultats sur les tableaux centralisés D2.

Les payeurs régionaux serviront les tableaux modèles R concernant les interventions des régions. Ils les feront parvenir aux trésoreries générales de région.

Les trésoreries générales de région assureront alors la transmission des tableaux C3, D2 et R à la Direction Générale de la Comptabilité Publique (bureau 6C), par voie télématique aux adresses suivantes : [sophie.margueritte@cp.finances.gouv.fr](mailto:sophie.margueritte@cp.finances.gouv.fr) ou [olivier.panis@cp.finances.gouv.fr](mailto:olivier.panis@cp.finances.gouv.fr). Ces tableaux leur seront adressés par mél dès publication de la présente note.

### 3.2. CONTRÔLES À EFFECTUER AU NIVEAU DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE

Dans chaque trésorerie générale de département ou de région, le service des collectivités locales et établissements publics locaux devra, en liaison avec le service d'action économique, effectuer des contrôles de cohérence de l'information. Dans certains cas laissés à l'appréciation de la trésorerie générale, cette tâche pourra être déléguée à chaque recette des finances pour les communes qui la concernent.

Ces contrôles porteront en particulier sur :

- l'exactitude des informations recensées ;
- la cohérence des informations inscrites dans les tableaux, notamment pour ce qui relève des sous-rubriques, dont la somme ne saurait être supérieure à la rubrique de rattachement.

A cet effet, des contrôles ponctuels et précis doivent donc être systématiquement opérés sur les rubriques "Prêts et avances (encours)" et "Garanties d'emprunts et cautionnements accordés".

- l'évolution des aides par rapport à l'année 2000 et plus particulièrement celle des encours de prêts et avances et de garanties d'emprunts.

Lorsque des évolutions de forte amplitude sont constatées, il convient de faire confirmer les informations communiquées par le comptable de la collectivité concernée, lequel rectifiera, le cas échéant, les éléments de réponse initiaux. Si les informations sont confirmées, elles feront l'objet d'un commentaire qui sera joint à l'envoi des tableaux.

### 3.3. COMMENTAIRES ACCOMPAGNANT LES TABLEAUX

Les commentaires sont facultatifs au stade de l'élaboration des tableaux C1 et D1.

En revanche, ils doivent obligatoirement être joints aux tableaux C2 et C3, D2 et R lors de leur transmission à la DGCP- Bureau 6C.

Les commentaires accompagnant les tableaux chiffrés, devront contenir des appréciations objectives portant sur l'impact économique et social des interventions des collectivités locales, sur leur évolution, ainsi que sur les procédures le plus souvent employées. Ils relèveront les formes d'intervention qui posent le plus de problèmes, tant au plan de la régularité qu'au plan de l'incidence sur les finances locales. Ces commentaires doivent en outre reprendre la description des aides classées dans les rubriques "divers" et "autres" lorsque ces précisions n'ont pas été mentionnées en marge des tableaux.

L'ensemble de ces commentaires peut prendre la forme d'un rapport local élaboré par le DEFF et transmis au bureau 6C de la DGCP. Ils constituent des informations précieuses pour connaître plus précisément la diversité des modes d'interventions des collectivités locales en matière de soutien économique. Ils sont utilisés dans le cadre de la rédaction de la synthèse nationale et viennent étayer les études menées sur le sujet.

D'une manière générale, les comptables ont toute latitude pour communiquer tous éléments d'information qui leur paraîtraient de nature à éclairer l'enquête, la compléter et pour faire part des réflexions que leur suggéreraient soit l'ensemble des interventions économiques ayant cours dans leur collectivité, soit certaines d'entre elles.

L'établissement et la transmission des commentaires sont effectués selon les mêmes modalités que celles établies pour les tableaux chiffrés (par mél) ou par courrier le cas échéant.

Les comptables utiliseront pour le recensement les tableaux dont le modèle est présenté en annexe 1.

Les renseignements demandés devront être transmis à la Direction Générale de la Comptabilité Publique, Bureau 6C, avant le 16 novembre 2002, délai de rigueur.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique  
LE SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA 6<sup>ÈME</sup> SOUS-DIRECTION

OLLIVIER GLOUX

ANNEXE N° 1 : Recensement des interventions économiques

TABLEAU C3. RECENSEMENT DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS

Commune ou groupement :

Sommes en milliers de francs  
Réalisation effective (2001)

AIDES DIRECTES	ENTREPRISES EN DEDICATE						DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE						TOTAL GENERAL DES AIDES DIRECTES	
	Industrie Commerce Artisanat	Agri-culture	Tourisme	Bâtiments Travaux publics	Logement	TOTAL	Industrie Commerce Artisanat	Agri-culture	Tourisme	Bâtiments Travaux publics	Logement	Divers	TOTAL	TOTAL GENERAL DES AIDES DIRECTES
Subventions														
dont :	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
- P R C E	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
- P R E	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Bonifications d'intégrés														
Rachats de bâtiments et de terrains (lease-back)														
Avances résultant de la mise en jeu des garanties d'emprunts (flux)	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Prêts et avances consentis au cours de l'année 2001 (flux)	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
TOTAL DES AIDES DIRECTES	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Encours des prêts et avances au 31/12/2001														
AIDES INDIRECTES	ENTREPRISES EN DEDICATE						DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE						TOTAL GENERAL DES AIDES INDIRECTES	
	Industrie Commerce Artisanat	Agri-culture	Tourisme	Bâtiments Travaux publics	Logement	TOTAL	Industrie Commerce Artisanat	Agri-culture	Tourisme	Bâtiments Travaux publics	Logement	Divers	TOTAL	TOTAL GENERAL DES AIDES INDIRECTES
Aides immobilières														
- rabais consentis sur vente ou location de bâtiment ou terrain														
- crédit-bail immobilier ou location vente														
- ventes à paiements échelonnés														
- autres aides immobilières														
Aménagements de zones														
Versements à des fonds de garantie														
Prises de participation														
- dans S E H L														
- dans autres sociétés que des SEHL														
Prestations de service au bénéfice des entreprises														
- études, diagnostic, conseils de gestion														
- promotions, aides à la commercialisation														
Autres														
TOTAL DES AIDES INDIRECTES	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
HORS GARANTIES D'EMPRUNTS														
TOTAL GENERAL HORS GARANTIES D'EMPRUNTS	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Garanties d'emprunts et cautionnements accordés à des S.E.M., dont :														
- accordés au cours de l'année 2001														
Garanties d'emprunts et cautionnements accordés à d'autres entreprises														
accordés à d'autres entreprises														
accordés à des S.E.M., dont :														
- accordés au cours de l'année 2001														

\*zones industrielles, zones d'activités, zones artisanales, pépinières d'entreprises, bâtiments-relais



## ANNEXE N° 1 (suite)

RECEMENT DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS

TABLEAU C2

(Centralisation départementale)

Sommes en milliers de francs  
Réalisation effective (2003)

AIDES DIRECTES	ENTREPRISES EN DIFFICULTE										DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE										TOTAL GENERAL						
	Industrie Commerce Artisanat		Agri-culture		Tourisme		Bâtiments Travaux publics		Logement		TOTAL		Industrie Commerce Artisanat		Agri-culture		Tourisme		Bâtiments Travaux publics		Logement		TOTAL		DES AIDES DIRECTES		
Subventions	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
dont :	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
- P R C E	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
- P R E	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Bonifications d'intérêts																											
Rechts de bâtiments et de terrains (lease-back)																											
Avances résultant de la mise en jeu des garanties d'emprunts (flux)	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	
Prêts et avances consentis au cours de l'année 2003 (flux)	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
TOTAL DES AIDES DIRECTES	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Encours des prêts et avances au 31/12/2003	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AIDES INDIRECTES	ENTREPRISES EN DIFFICULTE										DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE										TOTAL GENERAL						
Aides immobilières	Industrie Commerce Artisanat		Agri-culture		Tourisme		Bâtiments Travaux publics		Logement		TOTAL		Industrie Commerce Artisanat		Agri-culture		Tourisme		Bâtiments Travaux publics		Logement		TOTAL		DES AIDES INDIRECTES		
- rebais consentis sur vente ou location	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- crédit-bail immobilier ou location vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- ventes à paiements échelonnés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- autres aides immobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagements de zones	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Versements à des fonds de garantie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prises de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- dans S.E.M.L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- dans autres sociétés que des S.E.M.L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations de service au bénéfice des entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- études, diagnostic, conseils de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- promotions, aides à la commercialisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES AIDES INDIRECTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
HORS GARANTIES D'EMPRUNTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL HORS GARANTIES D'EMPRUNTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garanties d'emprunts et cautionnements accordés à des S.E.M., dont :	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
- accordés au cours de l'année 2001	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Garanties d'emprunts et cautionnements accordés à d'autres entreprises que les S.E.M., dont :	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
- accordés au cours de l'année 2001	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

zones industrielles, zones d'activités, zones artisanales, pépinières d'entreprise, bâtiments-relais

ANNEXE N° 1 (suite)

RECEMENT DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS

TABLEAU C3

(Centralisation régionale)

REGION :		SOMMES EN MILLIERS DE FRANCS Réalisation effective (2001)														
		ENTREPRISES EN DIFFICULTE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					TOTAL GENERAL				
AIDES DIRECTES		Industrie	Agri-culture	Tourisme	Batiments Travaux publics	Logement	TOTAL	Industrie Commerce Artisanat	Agri-culture	Tourisme	Batiments Travaux publics	Logement	Divers	TOTAL	TOTAL GENERAL DES AIDES DIRECTES	
Subventions		XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	0
dont :		XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	0
- P R C E		XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	0
- P R E		XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	0
Bonifications d'intérêts																0
Rachats de bâtiments et de terrains (lease-back)																0
Avances résultant de la mise en jeu des garanties d'emprunts (flux)																0
Prêts et avances consentis au cours de l'année 2001 (flux)																0
TOTAL DES AIDES DIRECTES		XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	0
Encours des prêts et avances au 31/12/2001		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AIDES INDIRECTES		ENTREPRISES EN DIFFICULTE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					TOTAL GENERAL				
		Industrie Commerce Artisanat	Agri-culture	Tourisme	Batiments Travaux publics	Logement	TOTAL	Industrie Commerce Artisanat	Agri-culture	Tourisme	Batiments Travaux publics	Logement	Divers	TOTAL	TOTAL GENERAL DES AIDES INDIRECTES	
Aides immobilières		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- rabais consentis sur vente ou location																
- crédit-bail immobilier ou location vente																
- ventes à paiements échelonnés																
- autres aides immobilières																
Aménagements de zones																
Versements à des fonds de garantie																
Prises de participation																
- dans S.E.M.L.																
- dans autres sociétés que des SEPL																
Prestations de service au bénéfice des entreprises																
- études, diagnostic, conseils de gestion																
- promotions, aides à la commercialisation																
Autres																
TOTAL DES AIDES INDIRECTES		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
HORS GARANTIES D'EMPRUNTS																
TOTAL GENERAL HORS GARANTIES D'EMPRUNTS		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Garanties d'emprunts et cautionnements accordés à des S.E.M., dont :		XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	0
- accordés au cours de l'année 2001																
Garanties d'emprunts et cautionnements accordés à d'autres entreprises que les S.E.M., dont :		XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	0
- accordés au cours de l'année 2001																

\*zones industrielles, zones d'activités, zones artisanales, pépinières d'entreprises, bâtiments-relais

## ANNEXE N° 1 (suite)

RECEMENT DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES DES DEPARTEMENTS

TABLEAU D1

Sommes en milliers de francs  
Réalisation effective (2001)

AIDES DIRECTES	ENTREPRISES EN DIFFICULTE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					TOTAL GENERAL DES AIDES DIRECTES		
	Industrie Commerce Artisanat	Agri- culture	Tourisme	Batiments Travaux publics	Logement	TOTAL	Industrie Commerce Artisanat	Agri- culture	Tourisme	Batiments Travaux publics	Logement	Divers	TOTAL
Subventions	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
dont :													
- P R C E													
- P R E													
Bonifications d'intérêts													
Rachats de bâtiments et de terrains (lease-back)													
Avances résultant de la mise en jeu des garanties d'emprunts (flux)	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Prêts et avances consentis au cours de l'année 2001 (flux)	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
TOTAL DES AIDES DIRECTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours des prêts et avances au 31/12/2001													
AIDES INDIRECTES	ENTREPRISES EN DIFFICULTE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					TOTAL GENERAL DES AIDES INDIRECTES		
	Industrie Commerce Artisanat	Agri- culture	Tourisme	Batiments Travaux publics	Logement	TOTAL	Industrie Commerce Artisanat	Agri- culture	Tourisme	Batiments Travaux publics	Logement	Divers	TOTAL
Aides immobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- rabais consentis sur vente ou location													
- crédit-bail immobilier ou location vente													
- ventes à paiements échelonnés													
- autres aides immobilières													
Aménagements de zones													
Versements à des fonds de garantie													
Prises de participation													
- dans S E M L													
- dans autres sociétés que des SEM													
Prestations de service au bénéfice des entreprises													
- études, diagnostic, conseils de gestion													
- promotions, aides à la commercialisation													
Autres													
TOTAL DES AIDES INDIRECTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
HORS GARANTIES D'EMPRUNTS													
TOTAL GENERAL HORS GARANTIES D'EMPRUNTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garanties d'emprunts et cautionnements accordés à des S.E.M., dont :	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
- accordés au cours de l'année 2001													
Garanties d'emprunts et cautionnements accordés à d'autres entreprises que les S.E.M., dont :	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
- accordés au cours de l'année 2001													
zones industrielles, zones d'activités, zones artisanales, pépinières d'entreprise, bâtiments-relais													

ANNEXE N° 1 (suite)

RECELEMENT DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES DES DEPARTEMENTS  
(Centralisation régionale)

TABEAU D2

AIDES DIRECTES	ENTREPRISES EN DIFFICULTE										DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE										TOTAL GENERAL DES AIDES DIRECTES							
	Industrie Commerce Artisanat		Agri-culture		Tourisme		Batiments Travaux publics		Logement		TOTAL		Industrie Commerce Artisanat		Agri-culture		Tourisme		Batiments Travaux publics		Logement		Divers		TOTAL			
Subventions	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	
dont :																												
- P R C E																												
- P R E																												
Bonifications d'intérêts																												
Rachats de bâtiments et de terrains (lease-back)																												
Avances résultant de la mise en jeu des garanties d'emprunts (flux)	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	
Prêts et avances consentis au cours de l'année 2001 (flux)	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	
TOTAL DES AIDES DIRECTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Encours des prêts et avances au 31/12/2001																												
AIDES INDIRECTES	ENTREPRISES EN DIFFICULTE										DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE										TOTAL GENERAL DES AIDES INDIRECTES							
	Industrie Commerce Artisanat		Agri-culture		Tourisme		Batiments Travaux publics		Logement		TOTAL		Industrie Commerce Artisanat		Agri-culture		Tourisme		Batiments Travaux publics		Logement		Divers		TOTAL			
Aides immobilières																												
- rabais consentis sur vente ou location																												
- crédit-bail immobilier ou location vente																												
- ventes à paiements échelonnés																												
- autres aides immobilières																												
Aménagements de zones																												
Versements à des fonds de garantie																												
Prises de participation																												
- dans S E M L																												
- dans autres sociétés que des SEML																												
Prestations de service au bénéfice des entreprises																												
- études, diagnostic, conseils de gestion																												
- promotions, aides à la commercialisation																												
Autres																												
TOTAL DES AIDES INDIRECTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
BORS GARANTIES D'EMPRUNTS																												
TOTAL GENERAL HORS GARANTIES D'EMPRUNTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Garanties d'emprunts et cautionnements accordés à des S.E.M., dont :	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
- accordés au cours de l'année 2001																												
Garanties d'emprunts et cautionnements accordés à d'autres entreprises que les S.E.M., dont :	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
- accordés au cours de l'année 2001																												
zones industrielles, zones d'activités, zones artisanales, pépinières d'entreprises, bâtiments-relais																												

## ANNEXE N° 1 (suite et fin)

TABLEAU R  
RECENSEMENT DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES DE LA REGION

Sommes en milliers de francs  
Réalisation effective (2001)

AIDES DIRECTES	REGION :										DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					TOTAL GENERAL DES AIDES DIRECTES		
	ENTREPRISES EN DIFFICULTE					TOTAL					TOTAL							
	Industrie Commerce Artisanat	Agri- culture	Tourisme	Bâtiments Travaux publics	Logement	Industrie Commerce Artisanat	Agri- culture	Tourisme	Bâtiments Travaux publics	Logement	Industrie Commerce Artisanat	Agri- culture	Tourisme	Bâtiments Travaux publics	Logement		Divers	TOTAL
Subventions	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
dont :																		
- P R C E																		
- P R E																		
Bonifications d'intérêts																		
Rachats de bâtiments et de terrains (lease-back)																		
Avances résultant de la mise en jeu des garanties d'emprunts (flux)	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Prêts et avances consentis au cours de l'année 2001 (flux)	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
TOTAL DES AIDES DIRECTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours des prêts et avances au 31/12/2001																		
AIDES INDIRECTES	REGION :										DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					TOTAL GENERAL DES AIDES INDIRECTES		
Aides immobilières	ENTREPRISES EN DIFFICULTE					TOTAL					TOTAL							
	Industrie Commerce Artisanat	Agri- culture	Tourisme	Bâtiments Travaux publics	Logement	Industrie Commerce Artisanat	Agri- culture	Tourisme	Bâtiments Travaux publics	Logement	Industrie Commerce Artisanat	Agri- culture	Tourisme	Bâtiments Travaux publics	Logement		Divers	TOTAL
- rebais consentis sur vente ou location																		
- crédit-bail immobilier ou location vente																		
- ventes à paiements échelonnés																		
- autres aides immobilières																		
Aménagements de zones																		
Versements à des fonds de garantie																		
Prises de participation																		
- dans S E M L																		
- dans autres sociétés que des SEML																		
Prestations de service au bénéfice des entreprises																		
- études, diagnostic, conseils de gestion																		
- promotions, aides à la commercialisation																		
Autres																		
TOTAL DES AIDES INDIRECTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FONDS GARANTIES D'EMPRUNTS																		
TOTAL GENERAL HORS GARANTIES D'EMPRUNTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garanties d'emprunts et cautionnements accordés à des S.E.M., dont :	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
- accordés au cours de l'année 2001																		
Garanties d'emprunts et cautionnements accordés à d'autres entreprises que les S.E.M., dont :	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
- accordés au cours de l'année 2001																		

zones industrielles, zones d'activités, zones artisanales, pépinières d'entreprise, bâtiments-relais

## ANNEXE N° 2 : Procédure à appliquer dans le cas d'une aide transitant par un intermédiaire

Une collectivité peut verser directement une aide économique à une entreprise du secteur privé. Elle peut également verser cette aide à un intermédiaire qui la reversera à une entreprise. Dans ces deux cas l'aide doit être recensée au niveau de la collectivité qui est à l'origine du versement.

L'aide peut transiter par une autre collectivité locale ou par un organisme relais.

### *1. Une collectivité locale verse une aide à une autre collectivité locale aux fins de reversement à une entreprise du secteur privé.*

Cette aide est recensée seulement au niveau de la collectivité qui en supporte la charge effective et dans le tableau qui la concerne. Il convient donc que chaque collectivité, ayant reçu aux fins d'intervention économique des aides de la part d'autres collectivités locales, retrace le montant de ces concours du total des aides qu'elle a versées.

Cette dernière opération peut donner lieu à des difficultés lorsqu'une collectivité effectue une transformation de l'aide reçue d'une autre collectivité : par exemple, si une commune reçoit une subvention du département qui lui permet d'accorder des prêts et des rabais sur prix de vente de terrains ou de bâtiments. Par convention, l'aide reçue du département sera soustraite du montant des aides de même nature versées par la commune, soit, dans l'exemple considéré, des subventions. Cette convention à l'avantage, outre celui de la simplicité, de respecter au plan national la structure réelle des formes d'aides employées.

### *2. Une collectivité locale verse une aide à un organisme relais qui n'est pas lui-même une collectivité locale (chambre de commerce et d'industrie, par exemple) aux fins de reversement à une entreprise du secteur privé.*

S'il ressort clairement des informations détenues par le comptable (délibérations, pièces justificatives appuyant les mandats de paiement) et seulement dans ce cas, que cette aide bénéficie à une entreprise privée, alors l'aide peut être recensée au niveau de la collectivité dans le tableau qui la concerne.

## ANNEXE N° 3 : Liste des modalités de calcul particulières

### *Prêts et avances*

La somme à inscrire au titre de l'encours des prêts et avances existant à la fin de l'année 2001 (le stock) correspond au reliquat de l'aide totale consentie (montant des prêts et avances) au cours de l'année 2001 et des années antérieures, après déduction des paiements ou remboursements déjà effectués par les bénéficiaires.

La somme inscrite sur la ligne prêts et avances accordés à des conditions plus favorables que le marché au cours de l'année 2002, fait partie intégrante de la somme inscrite à la rubrique " Encours des prêts et avances ". Ne doivent être inscrites sur cette ligne que les montants de prêts et avances versés au cours de l'année 2002 et non remboursées par les bénéficiaires.

Par conséquent, le montant de la rubrique " Prêts et avances " ne saurait, en aucun cas, être inférieur à la somme des montants des deux sous-rubriques. De même, il ne peut être égal à cette somme que si la collectivité n'a jamais accordé de prêts et avances avant 2001 ou si les prêts et avances accordés avant 2001 sont intégralement remboursés

Seuls les flux nets des prêts avances accordés en 2001 seront comptabilisés dans le total des aides directes économiques des collectivités locales versées dans l'année 2001. Le total des encours des prêts et avances fera l'objet d'une présentation spécifique.

Il est important de vérifier que les montants inscrits dans cette rubrique sont bien comptabilisés nets des remboursements et paiements effectués par les bénéficiaires.

Attention les avances résultant de la mise en jeu des garanties d'emprunts ne doivent pas figurer dans les deux rubriques précédemment citées. Elles sont à inscrire dans la rubrique des aides directes leur étant réservée.

### *Garanties d'emprunts et cautionnements*

Cinq lignes du questionnaire sont prévues pour recenser les opérations liées aux garanties d'emprunts et cautionnements.

Quatre lignes sont prévues pour inscrire les engagements (**versements potentiels**) :

- Deux lignes pour inscrire l'encours au 31/12/01 (le stock en fin d'année).

Il s'agit du total des sommes garanties au cours de l'année 2001 (contrats passés en 2001) et au cours des années antérieures. Ce montant est déterminé en fonction des remboursements déjà effectués par les bénéficiaires, c'est-à-dire déduction faite des amortissements intervenus et des garanties mises en jeu.

- Deux lignes pour inscrire les seuls engagements pris au cours de l'année 2001 (les flux de l'année). Cette sous-rubrique " Garanties d'emprunt et cautionnements accordés au cours de l'année 2001 " est destinée à retracer les sommes pour lesquelles la collectivité a donné son accord de garantie ou s'est portée caution auprès d'organismes bancaires au cours de l'année 2001. Les sommes inscrites à cette sous-rubrique font partie intégrante de celles inscrites à la rubrique précitée.

Ce doublement des lignes est destiné à distinguer les garanties d'emprunts et cautionnements accordés au secteur du logement social (SAHLM et OPHLM) de ceux accordés aux entreprises des autres secteurs d'activité.

## ANNEXE N° 3 (suite)

Une troisième ligne est prévue pour inscrire les avances versées en 2001 résultant de la mise en jeu de garanties d'emprunts et de cautionnements (versements effectifs).

L'encours des garanties d'emprunts et cautionnements accordés est comptabilisé à part car il s'agit d'engagements potentiels et non de versements effectifs. En revanche, les avances consenties en 2001 résultant de la mise en jeu des garanties d'emprunts et cautionnements accordés auparavant, sont des versements effectifs. A ce titre, ils sont donc comptabilisés dans le total des aides directes de 2001.

Nota : L'obligation faite aux collectivités locales d'inscrire les garanties accordées, en annexe au budget primitif a désormais une portée législative (article 13 de la loi ATR du 6 février 1992).

## Fonds de garantie

Les collectivités locales peuvent également participer à des sociétés gérant des fonds de garantie destinés aux entreprises. La somme à inscrire sur cette ligne est celle qui a été versée par la collectivité pour alimenter le fonds en 2001.

## Bonifications d'intérêts

Lorsqu'un comptable paye une somme sur un crédit voté affecté à des bonifications d'intérêts, elles sont le résultat de l'opération suivante :

Montant contractuel de l'annuité		Montant net de l'annuité réellement
(soit l'annuité de remboursement	MOINS	décaissée par l'entreprise
telle qu'elle résulte du contrat passé		
entre la banque et l'entreprise)		

Par exemple

100F

\_\_\_\_\_

50 F



## ANNEXE N° 3 (suite et fin)

Rachats de bâtiments et de terrains (lease-back).

Il s'agit d'une aide directe qui consiste à racheter aux entreprises en difficulté des bâtiments ou des terrains dans l'intention de les remettre à leur disposition, soit en location, soit en location-vente, en vue d'alléger leurs charges de structure. Seuls ces rachats d'actif suivi d'une location à l'entreprises, également appelés cession-bail ou "lease-back" doivent figurer dans cette rubrique. Ce type d'aide ne doit pas être confondu avec les ventes de bâtiments et de terrains aux entreprises ou les rabais consentis à ces occasions qui entrent dans le champ des aides indirectes (aides à l'immobilier d'entreprise).

Le seul montant à inscrire dans les tableaux est celui des rachats effectués au cours de l'année 2001 quelles que soient l'issue et la durée de l'opération.

Les aides immobilières et les prestations de conseil

Ces aides prennent des formes très variées. Elles visent à améliorer l'environnement économique des entreprises. Elles font partie des aides indirectes. Il vous est demandé de veiller à n'inscrire dans ces rubriques que des opérations prises en charge par la collectivité locale elle-même. Dans l'hypothèse où la collectivité verse des fonds à l'entreprise, qui se chargera ensuite de réaliser ces opérations, l'aide doit être comptabilisée dans la rubrique des subventions.

Exemple : si la collectivité accorde une subvention à une entreprise pour lui permettre de faire appel à une société de conseil, cette aide doit être classée dans la rubrique "subventions". A contrario si la collectivité prend en charge directement la prestation de conseil par le biais de ses services ou en payant directement les services d'une société de conseil, l'aide doit être comptabilisée dans le champ des aides indirectes à la rubrique "conseils de gestion, études et diagnostics".